



## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 JUIN 2024

### Document d'Orientation Stratégique décrivant le projet de transformation de l'UCBL en Établissement Public Expérimental

#### Exposé des motifs :

Dans le cadre des grandes orientations nationales sur l'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche et la démarche de simplification lancée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'UCBL souhaite mettre en place une nouvelle organisation et de nouveaux modes de fonctionnement permis par le statut d'Établissement Public Expérimental (EPE). Le présent projet prévoit :

- l'organisation des seize composantes de l'UCBL en trois Pôles de Formation et de Recherche (PFR),
- l'intégration de deux établissements-composantes : l'École supérieure de chimie, physique, électronique de Lyon et l'École Rockefeller,
- la consolidation du partenariat stratégique avec le CHU les Hospices Civils de Lyon, et le renforcement de la collaboration avec d'autres acteurs clé du secteur de la santé, pour une recherche et une formation de pointe au service de la société.

Le document d'orientation stratégique, qui présente le projet d'EPE, est soumis aux instances de l'université pour examen et approbation. Ce document expose les principaux axes de construction de l'EPE parmi lesquels :

- une représentativité accrue de toutes les catégories de personnels et d'étudiants, grâce à la création de trois PFR bénéficiant d'une large autonomie, rendue possible par le statut d'EPE ;
- la mise en place d'un Conseil d'administration aux compétences stratégiques et à la composition renouvelée, comprenant une majorité d'élus, ainsi que des représentants des principaux partenaires (ONR et CHU-HCL), du monde socio-économique et des collectivités territoriales;
- une organisation visant à faire émerger un « Lyon Academic Health Center », permettant un partenariat renforcé entre l'université et le CHU-HCL, avec l'appui des ONR, ainsi que la définition d'une stratégie commune en matière de formation, de recherche et d'innovation en santé ;
- la création de nouvelles instances étudiantes, telle que le Congrès étudiant, le Bureau des Affaires étudiantes et les conseils de campus, afin de répondre aux besoins et aux attentes des étudiants et améliorer la vie étudiante au sein de l'établissement ;

Ces orientations répondent de manière adaptée aux stratégies nationales de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, ainsi qu'aux attentes des politiques des collectivités territoriales : la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

\*\*\*

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, **le Conseil d'administration** approuve le document d'orientation stratégique du projet d'Établissement Public Expérimental joint en annexe. Cette approbation constitue l'engagement formel à finaliser le projet d'EPE et à rédiger les statuts du futur établissement.

Il est précisé que ces statuts :

- prendront en compte l'annexe au DOS et les éventuels compléments et amendements discutés en séance ;



- garantiront le respect des missions de service public de l'établissement et des valeurs fondamentales telles que l'inclusion de toutes et tous les étudiants, la défense de l'accès à l'enseignement supérieur pour tous les publics, et le respect des dispositions nationales sur les frais d'inscription universitaire ;
- définiront une organisation interne et une gouvernance favorisant proximité, participation et ouverture, afin de répondre au mieux aux besoins de la communauté universitaire et de ses partenaires.

La mise en place de l'EPE sera conduite dans un esprit de concertation et de transparence, en associant et en informant régulièrement l'ensemble de la communauté universitaire. Une démarche de consultation des différents acteurs et instances de l'établissement sera menée tout au long du processus.

Il est rappelé que seule la délibération approuvant les statuts du nouvel établissement permettra de demander à l'autorité de tutelle sa création effective, conformément à l'ordonnance du 12 décembre 2018.

Nombre de membres :

Nombre de membres présents ou représentés :

Nombre de voix favorables :

Nombre de voix défavorables :

Nombre d'abstentions :

Fait à Villeurbanne, le

Le Président,

Frédéric FLEURY

**Pièces jointes : DOS et annexe au DOS**

**SIEGE : Université Claude Bernard Lyon 1**

43, Boulevard du 11 Novembre 1918 - 69 622 Villeurbanne Cedex, France.

N° éducation nationale : 069 1774 D • n° SIRET : 196 917744 000 19 • code NAF 85.42 Z

TP LYON 10071 69000 00001004330 72

<http://www.univ-lyon1.fr> • téléphone : 04 72 44 80 00 • télécopie : 04 72 43 10 20

ACCOMPAGNER  
CRÉER  
PARTAGER